



Centre d'entreprises et d'innovation



## **Atelier 6 : Positionnement et impact d'une pépinière dans l'offre globale d'un territoire**

### **Animateur**

- **Olivier Fiquet**, directeur de la pépinière Henri Farman de Reims

### **Intervenants**

- **Jacques Destin**, Directeur de Technopole Brest Iroise de Brest
- **Didier Cujives**, conseiller régional de Midi-Pyrénées, président de la commission PME-PMI, grands groupes et services, président de Midi-Pyrénées Expansion
- **Thierry Clément**, directeur de l'action territoriale de l'APCE
- **Pascal Hurel**, directeur de la Technopole de Caen et Synergia, Agence de développement et économique

### **Jacques Destin, Directeur de Technopole Brest Iroise de Brest.**

*« S'agissant du positionnement d'une pépinière, l'idée la plus importante, c'est que chaque acteur local connaisse déjà parfaitement son secteur d'activité. Par exemple à Brest Iroise, nous travaillons sur les outils de financement par le biais de partenariats bancaires et une implication dans les PFIL. Nous œuvrons aussi en amont pour que chaque porteur de projet identifie les acteurs, que ce soit l'université, les grands groupes, les grandes entreprises et les grandes écoles en étant membre d'un incubateur régional. Avec un message simple que je délivre aux porteurs de projets : n'y allez pas tout seul. Faites-vous aider !*

*Second élément primordial, l'intégration de la pépinière dans son milieu, dans la dynamique technopolitaine par l'intermédiaire d'animations, de programmes de recherche et développement, de formations, de réseaux experts ou de réseaux de chefs d'entreprise. Nous participons aussi à des programmes collaboratifs en étant intégré, par exemple, dans les pôles de compétitivité.*

*Enfin, l'objectif des pépinières doit être de pérenniser les porteurs de projets et les nouvelles entreprises sur le territoire en développant les hôtels d'entreprises, en disposant de réserves foncières indispensables pour espérer conserver une entreprise dans son milieu et animer le territoire. C'est ainsi que nous comptons trois hôtels d'entreprises sur le site. Nous collaborons aussi avec une société d'économie mixte d'aménagement. Depuis 1988, année de création de Brest Iroise de 1 500 m<sup>2</sup>, notre bilan est le suivant : 205 entreprises accompagnées, 140 en activité dont 120 sur le bassin d'emploi. À trois ans, la pérennité atteint 80% et 70% à 5 ans. »*

### **Didier Cujives, conseiller régional de Midi-Pyrénées, président de la commission PME-PMI, grands groupes et services, président de Midi-Pyrénées Expansion.**

*« En Midi-Pyrénées, nous ne voulons pas qu'une entreprise s'installe dans la pampa sans avoir mené une réflexion cohérente. En fait, aujourd'hui, les pépinières*

reposent sur un plan d'actions que nous avons imaginé. Nous éprouvons de grandes difficultés pour attirer les entreprises pour qu'elles s'implantent au-delà de la seule, de la grande agglomération toulousaine. Certes, nous sommes ravis de les voir s'implanter dans l'agglomération toulousaine, mais ce qui nous importe au Conseil régional c'est de participer à l'aménagement du territoire. Et de ce fait, toute notre volonté consiste à accompagner ces territoires, surtout ceux qui sont les plus en difficulté. C'est la raison pour laquelle nous avons imaginé la création d'une trentaine de parcs d'activités répartis harmonieusement sur l'ensemble de Midi-Pyrénées, à terme 30 ou 35, qui s'appuient sur les pays. Nous avons donc imaginé un véritable partenariat avec les collectivités locales, les OPCI, les communautés de communes. Nous avons dit aux pays, aux regroupements de commune : « vous allez identifier une zone d'activités qui sera zone de référence, un espace minimum, la zone d'activités qui sera en capacité d'accueillir des projets d'activités structurants ». Car c'est bien joli de faire de la prospection, mais si nous n'avons pas de lieux pour faire ce travail-là, cela ne sert à rien. Cette zone prendra en compte le développement durable, la mise en place d'espaces verts, de traitements des déchets. Bien évidemment aussi des équipements structurants comme le haut-débit, des services aux entreprises, une pépinière de niveau 2 et un hôtel d'entreprises, ce que nous avons appelé des zones d'intérêt régional avec une participation par notre région à hauteur de 60% du déficit de ces zones. Cet investissement très important va nous permettre un maillage total de Midi-Pyrénées. Ces pépinières s'inscrivent dans ce schéma-là, adossées à un parc de niveau 2. Car après la sortie de la pépinière, l'entreprise doit pouvoir intégrer un parc de niveau 2. Nous participons à hauteur de 20% de subventions des bâtiments des pépinières, de même que pour les hôtels d'entreprises, à hauteur de 40 000 à 50 000 euros du coût de leur fonctionnement, avec une prise en charge du déficit d'occupation. Nous aidons le réseau des pépinières à hauteur de 150 000 euros sur un programme de deux ans et nous le finançons à travers l'intégration puisque c'est l'Agence régionale de développement, Midi-Pyrénées Expansion, qui détache un collaborateur pour qu'il puisse animer le réseau des pépinières. Voilà l'axe dans lequel la région Midi-Pyrénées fonctionne. Nous essayons d'être les plus structurés, les plus cohérents possibles. Pour nous, les pépinières sont un élément déterminant du développement de Midi-Pyrénées. »

### **Thierry Clément, directeur de l'action territoriale de l'APCE.**

« Je vais être dans la suite du propos de M. Cujives et parler positionnement et impact. Actuellement, les Régions ont récupéré la coordination et l'animation économiques et il y a de nombreuses réflexions dans les conseils régionaux concernant le positionnement des structures. Première réflexion, c'est la mise en place de portails régionaux de la création, de la reprise et de la transmission d'entreprises. La première expérience a eu lieu dans le Nord-Pas-de-Calais et nous venons de signer avec la Caisse des dépôts et consignations la mise en place (dans 5 régions) de portails régionaux. Une plate-forme gérée par l'APCE avec 70% de contenu APCE et 30% de contenu régional avec un référentiel de toutes les structures de la création d'entreprises ainsi que les compétences de ces structures. Le second étage de la fusée, à échéance de deux ans, ce sont les études d'impacts comme cela a été fait à Reims, dans le Grand Nancy ou le Grand Lyon, avec la mise en place d'un extranet pour assurer la traçabilité des porteurs en répondant aux questions suivantes : Qui a vu et aidé le créateur d'entreprise ? Qui l'a suivi ? A-t-il été formé, aidé financièrement ? Tout ceci dans le but d'envisager des décisions au niveau des politiques régionales pour la mise en œuvre de nouvelles actions. »

**Pascal Hurel, directeur de la Technopole de Caen et Synergia, Agence de développement et économique.**

*« Les pépinières sont un atout fantastique pour les territoires, un vecteur d'image très visible pour un pays, une communauté d'agglomération ou une région. Cela concrétise la volonté des élus de faire du développement économique. C'est, en somme, la partie visible de l'iceberg, même si la partie invisible qui est le service qu'on rend est la moins reconnue parce qu'on préfère faire aujourd'hui de gros investissements matériels que de l'investissement en fonctionnement. Il est néanmoins important de ne pas négliger ces derniers, car, sans hommes, on ne va pas très loin.*

*Les pépinières sont aussi un moyen fantastique de donner de la visibilité aux entreprises pour les enraceriner dans le territoire. Je pense aussi que, dans le futur, une pépinière devra être aussi un support, aux filiales d'agences, un support aux pôles de compétitivité pour combler en besoins ces politiques et outils émergents pour que, demain, on ait bien des outils de plus en plus spécialisés. »*

**Question de la salle :** Ne faudrait-il pas regrouper l'ensemble des structures qu'on trouve au niveau économique en créant une entité qui regrouperait une technopole, des pépinières, une agence de développement économique ?

**Réponse de Jacques Jestin :** *« Les structures d'accompagnement, les unes à côté des autres... Le guichet unique cela ne me semble pas être la solution. Il est important que le créateur puisse aller dans toutes les structures à condition qu'elles communiquent bien entre elles et aient une action sur les projets sur lesquels elles ont la meilleure compétence. Il ne faut pas oublier que l'accompagnement, c'est avant tout une relation entre un accompagnateur et un porteur de projet. Il faut que le courant passe, donc offrir un choix à la personne pour qu'elle puisse développer son projet harmonieusement. »*

**Réponse d'Olivier Fiquet :** *« Sur Reims, 12 structures travaillent en réseau. Et régulièrement revient sur le tapis l'idée qu'il faudrait créer un guichet unique. Derrière ça, il y aurait l'idée que le créateur ne s'y retrouve pas. Nous avons regardé un certain nombre de dossiers. Sur 110 dossiers de créateurs, aucun n'a indiqué de difficultés avec des structures d'accompagnement. Les difficultés concernent le financement, les procédures d'aides. L'idée du guichet unique n'est pas forcément pertinente, l'essentiel étant la relation qui s'établit entre la pépinière et le créateur. »*

**Réponse de Didier Cujives :** *« En Midi-Pyrénées, nous veillons à ce qu'on puisse tendre vers une coopération entre les acteurs sous la houlette régionale et dans le respect de toutes les structures. Midi-Pyrénées Expansion en est un exemple. Nous mettons en place un plan ambitieux pour la création, la transmission et la cession d'entreprises, un enjeu majeur dans notre pays, en ne faisant que coordonner, fédérer, les actions qui existent dans les Chambres régionales des métiers, dans les Chambres régionales de commerce. Il faut aller vers plus de visibilité pour le créateur dans tout ce qui existe avec les acteurs du terrain, mais une meilleure cohésion et une coordination optimale est inéluctable. »*

**Question de la salle :** Y'a-t-il une norme concernant les technopoles ?

**Réponse de Pascal Hurel :** « *Non, mais il y a une charte avec trois métiers : aide à la création d'activités innovantes, une mission de marketing territorial et une mission d'animation des acteurs afin que ces derniers se rencontrent.* »

**Réponse d'Olivier Fiquet :** « *La France est le seul pays dans le monde qui ait une norme pour les pépinières. Concernant les technopoles, il existe l'Association mondiale des technopoles qui fonctionne très bien et qui permet aux acteurs de travailler en réseau avec l'ingénierie de la connaissance qui se développe très rapidement et, en ce sens, l'alliance et la fusion des différents acteurs permettent d'être un stimulateur du développement économique par l'innovation.* »